



# *L'écho de* **BALLERSDORF**



**N° 13 -Janvier 2016**

L'ECHO de BALLERSDORF n° 13 Edition janvier 2016  
Elaboré par la Commission Communication

Edité à 365 exemplaires  
Imprimerie LEFRANC MUNSTER



# SOMMAIRE

Le mot de M. Le Maire	3
<b>JUILLET</b> Conseil municipal	4
Travaux 45 <sup>ème</sup> Anniversaire de l'UNC Noce d'or Anniversaire	5
<b>AOUT</b> Travaux.- Embauches estivales. Maisons fleuries	6
Travaux école vandalisme Anniversaire	7
<b>SEPTEMBRE</b> Conseil municipal	8
Travaux -- La rentrée scolaire - Anniversaires	9
Journée Patrimoine	10
<b>OCTOBRE</b> Conseil municipal	11
Travaux – Evènements du mois	12
<b>NOVEMBRE</b> Conseil municipal	13
Travaux	14
Evènement du mois.- Commémoration armistice. Anniversaires	15
<b>DECEMBRE</b> Conseil municipal	16
Travaux - Evènement du mois- Saint Nicolas	17
Info pratiques	18
Info pratique suite Etat civil	19
Antoine AUBEL	20
Association Tai-chi-chuan	21
Transport solidaire	22
Manifestations des associations	23
Fête des aînés en images	24



# LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

L'année se termine fort tristement. Les attaques terroristes de novembre ont mis en lumière la fragilité de la paix qui règne depuis soixante-dix ans en Europe. Un sentiment de révolte puis de l'empathie pour les victimes et leur famille s'est manifesté spontanément. Notre pays a subi bien des crises, il a survécu à chaque fois. Nous ne sommes pas prêts à accepter la doctrine sanguinaire d'une bande de criminels dont la seule religion est de tuer tous ceux qui ne suivent pas leurs préceptes. Nous devons rester solidaires et vigilants pour tendre vers une société où chacun trouve sa place.



2016 a vu l'aboutissement de trois importants projets :

Le groupe scolaire a accueilli les élèves du primaire et de la maternelle à la rentrée de septembre. Cette réalisation a changé la vie des élèves et des enseignants qui œuvrent à présent dans des locaux clairs, spacieux et fonctionnels. La restauration scolaire fonctionne bien. Les temps d'apprentissage périscolaires sont bien fréquentés par les enfants. Une pénurie en assistantes maternelle nous pénalise. Les familles dont les deux parents travaillent, ne trouvent pas de gardiennage. Des activités périscolaires pourraient être envisagées à condition de trouver des personnes capables de les organiser.

L'aménagement de la rue André Malraux, entre les rues de CARSPACH et de la Brigade Alsace Lorraine, a rétréci la chaussée et élargi les voies piétonnes. Le cœur du village a été mis aux normes d'accessibilité handicap. Les places de la 5<sup>ème</sup> DB et de l'Eglise sont plus grandes. L'entourage du presbytère a fait peau neuve et le verger va accueillir une aire de jeux. Le fossé le long de la RD 419 au droit du terrain de football a été couvert, cela donne aux piétons un cheminement sécurisé pour se rendre vers le Hasenberg.

Un maillage entre BALLERSDORF et le SIAEP d'AMMERTZWILLER, BALSCHWILLER et environs, sécurise l'approvisionnement en eau potable des usagers de la commune. Une perte de notre ressource, ne serait-ce que momentanée, nous poserait de sérieux problèmes.

Il reste encore tant à faire alors que nos ressources diminuent et nos charges augmentent. La création de communes nouvelles pourrait être une réponse, encore faut-il que les partenaires aient des intérêts communs et une réelle envie de travailler ensemble. Cela implique la révision totale de notre mode de fonctionnement et de ne pas tenir compte des ambitions de chacun.

Notre village change, nous pourrions faire encore plus. Il suffirait d'être plus impliqué dans la protection de l'environnement et de ne pas déposer des déchets le long des voies de communication ou en forêt. Maintenir la propreté des trottoirs et des sentiers en évitant d'y laisser les déjections des animaux de compagnie.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous souhaite de réaliser vos projets et de vivre paisiblement dans notre beau village.

Le Maire



# JUILLET 2015

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET EAU**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des factures eau 2012 d'un montant total de 1 728,38 € qui n'ont pas été recouvrées par la trésorerie d'ALTKIRCH. En conséquence, l'admission en non-valeur des factures impayées est nécessaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'accepter l'admission en non-valeur d'une partie des créances.

### **REVISION DU PLU - PRESENTATION DES OFFRES**

Vu la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au conseil municipal de réviser le plan local d'urbanisme et présente, comme convenu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, les offres déposées par les Bureaux d'Etudes à savoir : **G2C INGENIERIE 23 518,00 € H.T. VIDAL CONSULTANTS 24 815,00 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prescrit la révision du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants du code de l'urbanisme décide de confier les travaux à G2C INGENIERIE à MAXEVILLE pour un montant de 23 518,00 € H.T., sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, précise que la prestation de G2C INGENIERIE sera arrêtée si la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE décidait d'engager la procédure d'élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

### **LOCATION FOYER COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les clauses de la convention de location du foyer communal. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat de location, à l'unanimité décide de modifier les points suivants :

- supprimer la mention "pour des activités de caractère culturel et associatif"
- Article I - conditions générales : préciser que les clés seront rendues le premier jour travaillé après la manifestation à l'heure convenue avec la personne responsable.
- Article II - dispositions relatives à la sécurité : l'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurances couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, et s'engage à prendre en charge les réparations.

Article III - L'organisateur s'engage à assurer le nettoyage des locaux utilisés ou à en payer les frais.

### **SANCTION - RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT NON CONFORME**

Monsieur le Maire rappelle que lorsque des propriétés sont desservies par le réseau public d'assainissement collectif, le Code de la santé publique fixe l'obligation de raccordement au réseau public dans le délai de deux ans à compter de la mise en service de la station d'épuration. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la surtaxe à 100% pour les propriétés, dont les branchements au réseau public d'assainissement ne sont pas conformes. Cette pénalité sera appliquée à compter de la facturation de l'eau et de l'assainissement du 2ème semestre 2015.

### **ACQUISITION D'UNE TONDEUSE**

Monsieur le Maire rappelle le point portant sur la tonte du terrain de football évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 Juin 2015 propose aux Membres du Conseil Municipal d'acheter une nouvelle tondeuse pour la commune et de céder l'ancienne au football club présente les différents devis demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir une nouvelle tondeuse KUBOTA pour la commune auprès de AC EMERAUDE au prix de 6 800,00 € TTC, de céder l'ancienne tondeuse au football club.

## LES TRAVAUX :



Début de l'aménagement de la rue André Malraux



Le marquage sécurité effectué en régie

## EVENEMENTS DU MOIS :

### 45<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS



L'union nationale des combattants vient de souffler ses 45 bougies. La cérémonie a eu lieu dans le cadre du traditionnel méchoui. Plusieurs décorations et remise de diplôme du mérite ont été décernées. Une journée agréable autour de l'étang BRUNGARD avec la participation de 80 personnes.

## NOCES D'OR :



Les époux VIRON Robert et Danielle, cinquante années de vie commune

## ANNIVERSAIRE :



Rose WALTER, entourée de sa grande famille vient de souffler ses 95 bougies



# AOUT 2015

## **LES TRAVAUX : EQUIPEMENT MATERIEL:**



Une tondeuse neuve vient d'être acquise et mise à disposition des employés communaux.



Afin d'avoir un terrain digne de son échelon, l'ancienne tondeuse a été attribuée au F.C. BALLERSDORF.

## **EMBAUCHES PERIODE ESTIVALE :**



Alizée et Corentin



Camélia et Geoffrey

## **MAISONS FLEURIES :**



L'opération maisons fleuries a permis de constater que les habitants de notre commune y mettent du cœur afin de rendre notre village plus accueillant. La municipalité remercie toutes les personnes qui participent à cette démarche de fleurissement.

## **LES TRAVAUX ECOLE:**

### **ACHEVEMENT DES TRAVAUX :**

Malgré le retard pris lors du démarrage des travaux, la rentrée scolaire a pu s'effectuer dans des locaux terminés et fonctionnels.



Les enrobés de la cour d'école



La cantine scolaire

## **EVENEMENTS DU MOIS :**

### **VANDALISME :**



Le chalet d'habitation de notre ami FRITZ vient d'être vandalisé, des dégradations qui n'ont épargné aucune pièce. Il est bon de rappeler que depuis le décès de M. FRITZ le chalet est devenu propriété de la commune. Une question se pose, faut-il démolir ou rénover, au risque de voir de nouveaux actes de vandalisme ?

### **ANNIVERSAIRE :**

Marthe WAMSTER, entourée de toute sa famille vient de souffler ses quatre-vingt-dix bougies.





# SEPTEMBRE 2015

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### ONF APPROBATION DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - PREVISION DES COUPES 2016

Monsieur Christian GRASSER, Agent ONF, présente le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2016.

Il est prévu :

- pour les coupes à façonner 3 737 m<sup>3</sup>
- pour les coupes en vente sur pied 394 m<sup>3</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de réduire à 2 600 m<sup>3</sup> le volume des coupes à façonner
- de maintenir les coupes en vente sur pied, soit 394 m<sup>3</sup>

### DECISIONS MODIFICATIVES CESSION TERRAIN ET TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune avait cédé

- les parcelles section 10 n° 83/24 et 85/24 au Département à l'euro symbolique
- le tracteur tondeuse au Football Club à titre gratuit

Monsieur le Maire informe que les cessions à titre gratuit ou à l'euro symbolique sont considérées comme des subventions d'équipement en nature, et qu'il-y-a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires aux articles suivants, afin de constater ces subventions et de sortir ces biens de l'inventaire.

#### POUR LE TERRAIN

Budget investissement :

DEPENSES : 350,00€

RECETTES : 350,00€

article 204411 Subvention nature organisme public

article 2117 Bois et forêts

#### POUR LA TONDEUSE

Budget investissement

DEPENSES : 2871,60€

RECETTES : 2871,60€

article 204421 (041) Subvention nature organisme privé

article 21571 Matériel roulant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces décisions modificatives ouvrant les crédits en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire précise que ces subventions d'équipement sont amortissables sur 5 ans.

### AGREMENT PERMISSIONNAIRES LOTS CHASSE 2 ET 3 - M. Franck VIAL

L'avis demandé à l'Office National de la Chasse, est défavorable pour le motif suivant :

Les conditions de distance ne sont pas respectées, selon l'article 20.1 du cahier des charges des chasses communales,

Monsieur Franck VIAL est locataire de chasses communales dans le secteur depuis de nombreuses années,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'agréer en qualité de permissionnaires des lots de chasse communale N°2 et 3 :

- M. Georges VIAL demeurant à 42890 SAIL SOUS COUZAN, 3 chemin du Peu
- M. Pascal DURRIS demeurant à VIZEZY, 42110 PONCINS
- M. Laurent JOFFRE demeurant à 75013 PARIS, 89-91 Bld Auguste Blanqui
- M. Jean Louis LAROCHE demeurant à 42890 SAIL SOUS COUZAN, Place de la Poste.

## **LES TRAVAUX :**



Après plusieurs années d'attente de l'accord des pouvoirs public, la canalisation du fossé côté Dannemarie vient d'être effectuée. L'aménagement d'un trottoir, ainsi que l'éclairage public est également prévu.

## **EVENEMENTS DU MOIS :**

### **LA RENTREE SCOLAIRE :**



Heureux d'investir leur nouvelle école, élèves et parents ont vécu une rentrée inoubliable.

### **ANNIVERSAIRES :**



Elise BURGARD et Clément MUNSCH viennent de souffler leurs 85 bougies

## LA JOURNEE DU PATRIMOINE EN IMAGES

### THEME : VISITE DE LA NOUVELLE ECOLE



Nostalgie quand tu nous tiens



Le hall d'accueil



Salle de classe du cycle 2



Démonstration du vidéo projecteur



Un grand choix de pâtisseries



L'expo photos dans le restaurant scolaire

Pour la journée du patrimoine, la visite de la nouvelle école aura connu un succès sans précédent. Nombreuses furent les personnes du village, toutes générations confondues, et des environs à s'être déplacées afin de voir ce complexe scolaire. Tous furent unanimes, même les plus sceptiques approuvèrent cet investissement, jugé nécessaire et exceptionnel. La municipalité est ravie de ce succès et remercie toutes les personnes qui ont participé à cet évènement.



# OCTOBRE 2015

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Le conseil municipal décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2016 au contrat d'assurance groupe

#### **Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Les risques assurés sont : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,46 % de la masse salariale annuelle.

#### **Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**

Les risques assurés sont : agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique. Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 % de la masse salariale annuelle.

Les frais du Centre de Gestion, s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés. Le conseil autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention

### AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Monsieur le Maire explique que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) permet à tout gestionnaire / propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Accessibilité de l'église : 2016- de la mairie : 2017- du foyer communal : 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cet agenda.

### BULLETIN COMMUNAL

L'édition du bulletin s'élève à 1440 € chaque année.

Afin de réduire ce coût, proposition est faite d'éditer un seul bulletin par an.

Après avis de tous les conseillers, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

D'éditer un bulletin annuel qui sera publié courant du mois de janvier de l'année suivante, de supprimer les comptes rendus des réunions du Conseil municipal du bulletin et de les diffuser sur papier simple. La mise en page du bulletin sera modifiée par la commission communication

### DIVERS

Démission de Madame Clarisse MUNSCH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Clarisse MUNSCH de son mandat de conseillère municipale

### TRANSPORT SOLIDAIRE

La Communauté de Communes de la Porte d'Alsace est "territoire pilote" pour le lancement de l'auto-stop organisé dans le Sundgau

## **TRAVAUX en REGIE :**



Fauchage des roseaux à la station d'épuration



Nettoyage du réservoir d'eau potable

## **EVENEMENTS DU MOIS :**



Le cheval en fête

## **ECOLE MATERNELLE :**



Visite de l'exposition avicole de Dannemarie



Concert de la musique municipale

## **ANNIVERSAIRE :**



Jean BRUGIDOU, quatre-vingt-dix ans



# **NOVEMBRE 2015**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper la commune d'une borne de recharge pour véhicules hybrides et électriques et expose les modalités techniques ainsi que le coût estimatif de l'équipement.

Vu l'exposé de M. le Maire, considérant le montant de la dépense :

Avec 2 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette affaire.

### **MISE A DISPOSITION - RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : accepte la mise à disposition gratuite des locaux suivants :

Une salle de restauration- un local traiteur aménagé -un local de stockage / rangement à usage exclusif de la Porte d'Alsace-une salle de motricité -une salle multi-activités -une bibliothèque - des sanitaires -la cour de l'école, en partage avec d'autres usagers les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire ;

Le nettoyage du local traiteur sera assuré par la Porte d'Alsace, les charges liées à la redevance d'ordures ménagères incombent à la Porte d'Alsace ; les consommables (matériel et produits d'entretien) sont à la charge de la Porte d'Alsace ;

La Communauté de communes de la Porte d'Alsace souscrit une assurance couvrant les dommages pouvant résulter de l'utilisation des locaux ;

Accepte la mise à disposition des équipements ;

Décide de fixer la durée de la convention à celle du service rendu ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **SECURITE**

Le conseil municipal ayant été interpellé de la vitesse excessive des véhicules qui empruntent les rues du Ruisseau, Thiébaud Walter et de la Brigade Alsace Lorraine est conscient de nécessité de trouver une solution à ce problème. Après débat il en résulte, soit de limiter la vitesse à 30 km/h et d'installer des coussins berlinois (dos d'âne), ou dans un premier temps, de matérialiser des places de stationnement en quinconce afin de libérer les trottoirs. Ce type d'aménagement permettrait de réduire la vitesse des automobilistes, tout en évitant le désagrément que provoquent les coussins berlinois, cette dernière proposition étant retenue par les conseillers.

Proposition est également faite de faire dessiner des panneaux de signalisation par les enfants de l'école. Cette opération a déjà été réalisée par le passé avec le soutien de l'assurance GROUPAMA. Un conseiller se chargera de contacter l'assurance pour savoir si l'opération pourrait être renouvelée.

## TRAVAUX



L'aménagement du parking jouxtant la rue de la brigade Alsace-Lorraine a nécessité le déplacement du panneau de signalisation dans cette rue.

L'ensemble de cette structure est un outil d'information

- plan du village :
- informations pour les visiteurs.

## LES TRAVAUX DE FINITION EN BETON DESACTIVE DES PARKINGS AUTOUR DE L'ÉGLISE ET LA MAIRIE :



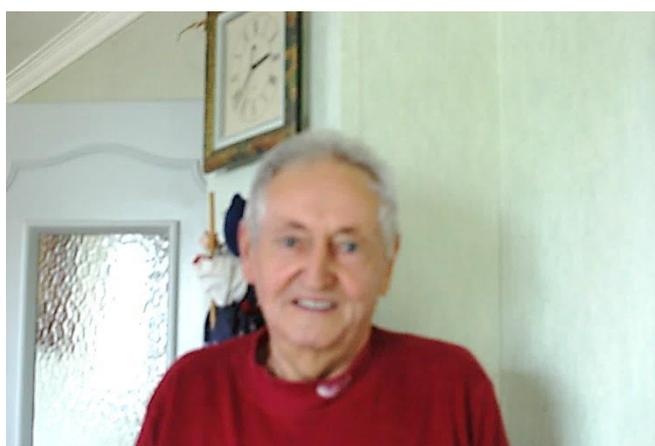
## **EVENEMENTS**

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**



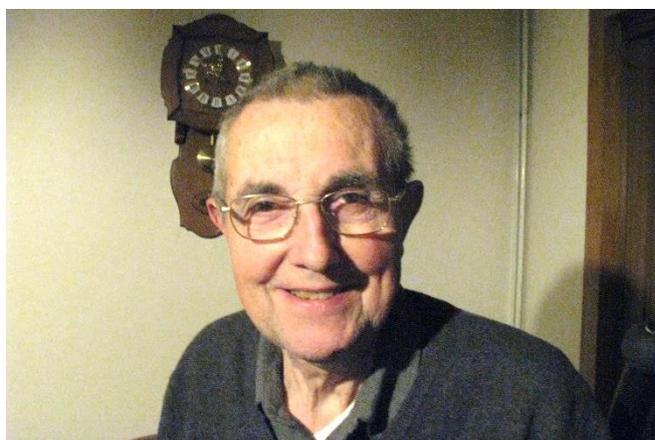
La commémoration de la terrible guerre de 1914/ 18 s'est déroulée avec la participation de la musique municipale, la section des anciens combattants et de nombreux habitants. Après lecture de la lettre du ministère des anciens combattants, Mr. Le maire évoqua le dramatique attentat de la veille. Une minute de silence fut observée en hommage aux victimes de cet acte barbare.

### **ANNIVERSAIRES :**



Marie-Louise FREYBURGER vient de fêter ses 85 ans.

Martin VIRON et Fridolin LITZLER ont eu droit de souffler leurs 80 bougies.





# DECEMBRE 2015

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le conseil municipal se prononce contre la proposition faite par le Préfet du Haut-Rhin, à savoir le regroupement des communautés de communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch, de la vallée de Hundsbach, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien et de la Largue et le maintien de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace. Demande au Préfet d'adopter un nouveau schéma basé sur la fusion des communautés de communes du secteur de la vallée de la Largue, du Jura alsacien et de la Porte d'Alsace aux motifs suivants :

Respect de la cohérence spatiale (36.963 habitants – 72 communes) cohérence des compétences exercées. Respect d'une volonté politique émanant d'une majorité d'élus en faveur d'un Sundgau à deux communautés de communes modes de fonctionnement similaires, tant d'un point de vue interne que s'agissant de la qualité des services rendus Respect d'un maintien évident de la proximité avec les habitants capacité pour cette nouvelle structure d'être opérationnelle rapidement, gouvernance de la structure, qui comprendrait 85 élus, soit une assemblée de taille raisonnable permettant à chaque commune de s'exprimer, de débattre et d'échanger en toute sérénité Création d'un EPCI de taille largement suffisante pour générer des économies d'échelle et des démarches de mutualisation, au bénéfice des habitants et de la qualité.

### **ONF - PROGRAMME D'ACTIONS 2016**

Monsieur le Maire présente le programme d'actions pour l'année 2016 proposé par l'ONF d'un montant total de 16 430,00 € HT. Ce programme porte sur des travaux suivants :

Maintenance 4 700,00 € HT-Sylvicoles 7 600,00 € HT-Infrastructure 3 400,00 €-HT Divers 730,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le programme d'actions 2016 de la manière suivante :

Suppression du poste " travaux d'infrastructure" entretien de la route forestière vers l'étang Manurhin pour un montant de 3 400,00 € HT, décide d'inscrire les autres postes au budget primitif 2016.

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

Monsieur le Maire présente le projet des travaux qui seraient à réaliser en 2016, à savoir : Bassin d'orage Weihergraben. Mise aux normes Mairie (sous réserve d'obtention des subventions) Décorations de Noël à poser aux candélabres. Mobilier scolaire. Photocopieur. Le conseil municipal à l'unanimité adopte les projets de travaux pour 2016.

### **LOCATION DU BUNGALOW**

Le conseil municipal émet un avis favorable quant à la mise en location du bungalow à usage professionnel, fixe le loyer mensuel à 200,00 € (deux cents euros) hors charges.

### **FIXATION DES TARIFS VENTE DE BOIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de maintenir le tarif en vigueur, à savoir : 45,00 € TTC le stère de hêtre et de chêne

## **TRAVAUX en REGIE**

### **LE SAPIN DE NOËL**

Un grand merci à la famille MULLER Antony pour avoir offert le sapin à la commune.

Les employés municipaux ont créé les décorations qui ornent le sapin. La municipalité les remercie pour leur travail soigné



## **EVENEMENTS :**

### **SAINT-NICOLAS CHEZ LES ECOLIERS**



Saint-Nicolas est venu rendre visite aux enfants dans leur nouvelle école. Manalas, papillotes et clémentines ont fait le bonheur des petits et des grands.

## **ANNIVERSAIRE :**

Germaine WIEST, vient de passer le cap des quatre- vingt dix ans.





# INFORMATIONS PRATIQUES

## ACCORD 68

### VOUS ETES VICTIMES D'UNE INFRACTION PENALE :

Violences volontaires ou familiales- Menaces-Cambriolages- Escroqueries- Vol- Abus de confiance- Dégradations- Accidents de la circulation- Non représentation d'enfants- Non-paiement de pension alimentaire- Viol.

Accord 68 est à votre écoute, vous soutien, informe, accompagne et vous aide dans les différentes démarches. Les entretiens sont gratuits, confidentiels auprès d'une équipe pluridisciplinaire de 7 professionnels spécialisés.

Horaires d'ouverture : Tout les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Adresse : 12, rue du Chêne 68100 MULHOUSE

Pour contacter cet organisme ☎ 03 89 56 28 88 courrier [info@accord68.org](mailto:info@accord68.org)

### Rappel de certaines règles à respecter :

#### STATIONNEMENT SUR TROTTOIR

Article R417-10 du code de la route : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur trottoirs, passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. Une verbalisation d'un montant de **35 euros** envers le contrevenant qui risque également une mise en fourrière de son véhicule. Cet article du code de la route vise avant tout à protéger les piétons. Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes

#### DEJECTIONS ANIMALES

Certaines personnes, ont jugé bon de promener leur chien deux à quatre fois par jour, pour laisser à leur toutou le soin de faire ses besoins dans la nature, ou sur les trottoirs, ce qui n'est bien évidemment pas apprécié par les passants. Ces crottes constituent une véritable nuisance. D'une part, parce que cela n'est pas propre, mais en plus, parce que cela est dangereux. Pour faire face à ce fléau, l'état français a rédigé un article, dans son nouveau Code pénal, mettant en garde contre les déjections animales. Ainsi, l'article R.632-1 du nouveau Code pénal prévoit une contravention de 2e classe.

#### NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Il a été constaté au cours de l'année 2015 un certain abandon de la propreté des caniveaux et trottoirs. Nous tenons à rappeler que cette tâche de nettoyage et désherbage incombe aux propriétaires dont les habitations et terrains jouxtent caniveaux et trottoirs. Pourquoi ne pas organiser une journée de nettoyage commune entre citoyens ? Cela permettrait la convivialité et l'entre aide entre voisins.



# INFORMATIONS (suite)

## **SECURITE DANS LES RUES DU VILLAGE :**

De nombreuses personnes se plaignent de la vitesse excessive des véhicules circulant à l'intérieur de la commune. Pensons aux enfants qui peuvent à tout moment sortir d'une cour. Il serait malheureux qu'un accident grave survienne suite à ce manque de civilité. Dans le futur la municipalité pense engager une action afin de limiter ces vitesses excessives (**voir compte-rendu du conseil municipale de Novembre**)



# ETAT CIVIL DE L'ANNEE

## **Mariages**

Sabine DURANT et Jean-Pierre ISENSCHMID le 18 juillet



## **Naissances**

Léonard BELIGNE le 12 février, fils de Marie HARTMANN et Christophe BELIGNE

Léonie EGGENSPIELER le 04 mai, fille de Sylvia GUIMARAES et Florian EGGENSPIELER

Ava SCHATT le 03 août, fille d'Amandine BAECHER et Jonathan SCHATT

Marie LAUCHER le 31 octobre, fille de Céline LEY et Laurent LAUCHER

Axel SCHITTLY, fils de Lauriane SCHINDLER et David SCHITTLY

Marion BALLETT le 30 décembre fille de Sylvie BRUNGARD et Stéphane BALLETT



## **Décès**

Danielle BUOB épouse ZIMMERMANN le 03 janvier

René BIHR le 27 janvier

Marie Madeleine WIOLAND épouse ORIGAS le 16 février

Marie Jeanne ABT épouse BRUNNENGREBER le 04 mars

Marie Rose FESSLER le 10 avril

Robert ORIGAS le 12 avril

Edith FISER épouse MICHEL le 16 juin





# ANTOINE AUBEL DE BALLERSDORF ET DEUX COPAINS ONT INVENTE UNE MINI-BASSE (UKULELE)

## Médaille d'argent au concours international de l'innovation en CHINE

### 屆全國青少年科技創新大賽

China Adolescent Science and Technology Innovation Contest



Frédéric Martin, professeur de sciences physiques au lycée Jean-Jacques Henner d'ALTKIRCH, invite chaque année les plus brillants de ses élèves à participer à des concours scientifiques. Mais il ne s'imaginait pas que ces trois-là, en classe de terminale S, iraient aussi loin. Ils sont jeunes (18 ans) et brillants (mention très bien au bac), ils ont la passion de la musique et des sciences. Alexandre ALBISSER est luthier autodidacte. Il s'amuse à créer des guitares de toutes pièces. Antoine AUBEL est judoka et passionné de physique expérimentale. Marceau BAMOND est pianiste et amateur de jazz.

### Plus facile à transporter qu'une contrebasse

Ils décident de postuler aux Olympiades de physique avec un projet musical : la conception d'un instrument de la taille d'un ukulélé (instrument hawaïen à cordes), présentant les caractéristiques d'une

contrebasse. Le but étant de faciliter le transport de cet instrument volumineux. Son nom : la mini-basse. Ils construisent la structure à partir de bois locaux (chêne, merisier et mûrier). Ils font fabriquer des cordes en silicone et ne les tendent que faiblement pour obtenir un son plus grave. Comme il n'y a pas de caisse de résonance, ils fixent sous le chevalet un capteur piézoélectrique pour récupérer le son produit par la vibration des cordes et le transformer en signal électrique. Ce signal est ensuite amplifié par un amplificateur de guitare sonore. Et voilà comment est né l'ukulélé qui rêvait de sonner comme une contrebasse! Ses trois inventeurs ont eu vingt minutes pour convaincre le jury des Olympiades de physique qui leur a attribué le deuxième prix national. Fin janvier .lors de cette finale, les lycéens ont été repérés par la responsable d'un autre concours scientifique: C Génial-Lycée. Elle les a inscrits, bien qu'ils soient hors délai. 430 projets en lice, 40sélectionnés pour la finale...dont faisait partie la mini-basse des élèves ALTKIRCHOIS .En mai, à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette à Paris, leur présentation a été limitée à dix

minutes. Et ils ont décroché le 1er prix. Là, tout s'est enchaîné. Ce prix leur a permis de représenter la France fin août à un concours international de l'innovation en Chine. Quelques jours avant leur départ pour la Chine, le 17 août, les trois lycéens peaufinent leur intervention de cinq minutes en anglais. Les schémas sont déjà traduits en chinois. Ils ont représenté la France au concours international de l'innovation, ils en sont revenus avec la médaille d'argent. Le groupe remercie la municipalité pour l'apport financier qui leur a permis d'effectuer ce



déplacement. La conclusion de cette aventure vue par leurs professeur Frédéric Martin « Un groupe d'élèves comme ça, on en a qu'une fois dans sa carrière »



## ASSOCIATION TAI CHI CHUAN ET QI GONG DU SUNDGAU

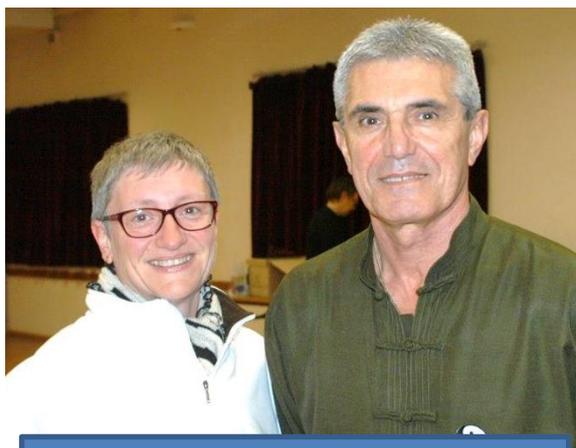


Débutant avec six membres il y a quatre ans dans un village voisin, c'est grâce au bouche à oreilles, à la qualité de l'enseignement, et au style pratiqué qu'aujourd'hui une quarantaine de personnes de différents niveaux pratiquent le Tai Chi Chuan et du Qi Gong, style Yang, à BALLERSDORF. La majorité est des gens du village.

Le Tai Chi Chuan et le Qi Gong sont des gymnastiques dites « énergétiques », et sont le cinquième pilier de la médecine traditionnelle chinoise, au même titre que l'acupuncture. C'est le style « Yang » (dit « Originel Yang » en Chine) qui est enseigné à BALLERSDORF.

L'enseignant, Michel PACCELLIERI, pratique depuis vingt ans, se forme en continue et est inscrit depuis neuf ans à l'EFPM de Clermont-Ferrand (Ecole de Formation à la Pédagogie du Mouvement) en Qi Gong et Tai Chi Chuan style Yang. Il est agréé par cette école, et diplômé fédéral (FMIPTC).

Il enseigne à PSA Mulhouse, et est un ancien enseignant de l'UP de Mulhouse et des AMD. Il partage désormais ses 20 années de pratique, d'acquis et d'expérience à BALLERSDORF



Mme LODOVICHETTI, présidente  
Mr. PACCELLIERI Animateur

### Horaires :

Le **lundi à 19h est dédié aux débutants**, pour l'initiation au Tai Chi Chuan.

Le **lundi à 20h** ce sont celles et ceux qui désirent pratiquer et s'initier au Qi Gong médical.

Le **jeudi à 20h est réservé aux avancés.**

**Tous ceux qui le désirent peuvent assister à un cours, de préférence le lundi à 20h.**

Comité fondateur de l'association :

Mme LODOVICHETTI Maryline - 68210 BALLERSDORF Présidente.

Mr MUNSCH Guy - Mme WALTER Caroline –

Mme GROSS Marie-Josée –

Mr. DENZER Roland -

Mr. VOLANTI Nicolas

Mr PACCELLIERI Michel

– 68210 DANNEMARIE. Secrétaire.

Pour contacter l'association :

0389251436 - 0633269735

Salle des fêtes de BALLERSDORF, aux heures des cours.

# TRANSPORT SOLIDAIRE



**Participons à la  
mobilité de tous  
sur la Porte d'Alsace !**

Vous souhaitez :

- Donner de votre temps ?
- Etre chauffeur-bénévole une demi-journée par mois ?
- Impliquer votre association ?

**Contactez votre mairie**

**Mairie de Ballersdorf ☎ 03 89 25 02 36**

**Mairie-ballersdorf@wannado.fr**

**Contacts :**

Régis HENGY – Communauté de Communes de la  
Porte d'Alsace : 03 89 07 24 24

Anne-Sophie PARANT – Pays du Sundgau – pour  
le fonctionnement du Transport Solidaire :  
03.89.2549.82



PETR  
du Pays du Sundgau





# MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS

Dimanche - 11 h	10 Janvier 2016	Vœux du Maire
Samedi	16 Janvier 2016	Crémation des sapins
Samedi	23 Janvier 2016	Taille de fructification - Arboriculteurs
Vendredi	05 Février 2016	Don du Sang
Samedi	05 Mars 2016	Plantation et taille de formation - Arboriculteurs
Samedi	12 Mars 2016	Soirée couscous des donneurs de sang
Samedi	12 Mars 2016	Greffage - Arboriculteurs
Dimanche	20 Mars 2016	Marché aux puces – Association. de pêche
Vendredi Saint	25 Mars 2016	Vente de moules et carpes frites Sapeurs-pompiers
Samedi	02 Avril 2016	Démonstration de greffage - arboriculteurs
Samedi – Dimanche	16 -17 Avril 2016	Marche populaire de jour Sapeurs-pompiers
Dimanche	24 Avril 2016	Déjeuner dansant Les Hirondelles
Vendredi	20 Mai 2016	Don du sang
Samedi – Dimanche	21 – 22 Mai 2016	Exposition culturelle – Association. Alliance
Samedi	18 Juin 2016	Tailles des arbres + Fête de l'école
Samedi	25 Juin 2015	Inauguration de l'école
Vendredi	05 Aout 2016	Don du sang
Samedi	10 Septembre 2016	Marche populaire de nuit Sapeurs-pompiers
Samedi	22 Octobre 2016	Concert de la Musique de Ballersdorf
Vendredi	28 Octobre 2016	Don du sang
Dimanche	06 novembre 2016	Carpes frites Union Nationale des Combattants
Dimanche	11 décembre 2016	Repas des aînés de la commune
Samedi	17 Décembre 2016	Verger Collectif Taille de formation Arboriculteurs



# LA FETE DES AINES



**La municipalité et le personnel communal vous présentent pour cette nouvelle année leurs meilleurs vœux de santé et bonheur.**